

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 25 MAI 2020 A 19H00

L'an deux mil vingt et le vingt-cinq mai à 19h00, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis à la salle Simone Signoret, sous la Présidence de Monsieur Michel CARLIER, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt mai deux mil vingt.

Il est précisé que le lieu d'accueil de la réunion a été choisi pour répondre aux obligations édictées par l'article 9 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, la salle du Conseil municipal ne permettant pas d'assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur.

Présents : MM CARLIER D. VALETTE NOGUERA IVORRAD BOUISSEREN BERNAL GAUDON CHALOT GALTIER PRADE MARTIN LAVERGNE BALDO FESQUET BERARD TORRECILLAS JL VALETTE ZURCHER

Absents excusés et représentés :

Jacqueline ALLEGRE – A donné pouvoir à Didier VALETTE  
Alain LABORIEUX – A donné pouvoir à Monique BOUISSEREN  
Françoise COURNILS – A donné pouvoir à Didier GALTIER  
Chantal LEMAN – A donné pouvoir à Hervé BERARD

Absent excusé non représenté :

Michel LAZERGES

Secrétaire de séance : Monique BOUISSEREN

Avant d'aborder l'ordre du jour de la présente séance, le compte rendu valant procès-verbal de la séance du 28 février 2020 est adopté à la majorité (15 voix POUR, 4 voix CONTRE, 3 abstentions).

**Monsieur le Maire – Michel CARLIER**

#### CRISE SANITAIRE - COVID 19 - REMERCIEMENTS ET RECUEILLEMENT

*« La période que nous vivons ici dans notre commune, mais aussi partout en France et dans le monde est une épreuve qui bouscule nos modes de vie.*

*Je salue l'engagement remarquable de la population venant conforter l'action publique, et plus particulièrement tous les habitants qui ont proposé bénévolement leur aide en cette période délicate.*

*Je salue aussi l'investissement et le dévouement du personnel communal tous services confondus pour le maintien d'un service au public de qualité malgré les différentes contraintes liées à cette pandémie. Je remercie également les services de l'Agglomération pour leur implication. Mes remerciements vont aux agriculteurs, producteurs locaux, aux commerçants, aux entreprises qui ont maintenu leurs activités au service des particuliers en s'adaptant aux mesures sanitaires nécessaires et imposées.*

*Je remercie tous les travailleurs qui sortent de chez eux chaque jour et affrontent l'extérieur pour que notre société puisse encore fonctionner dans ses besoins essentiels. J'ai une pensée pour tous ses artisans et commerçants qui en raison du confinement ont dû suspendre leurs activités et qui n'ont pas pu reprendre à ce jour.*

*Un très grand merci à tous les personnels de santé et de secours pour leur engagement et dévouement pour sauver des vies.*

*Avec plus de 28.000 morts à ce jour, la France paie un lourd tribut à cette pandémie.  
Je vous demande de vous lever et d'observer une minute de silence ».*

Une minute de silence est observée.

## **❑ ZAC DES CONQUES – COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE – EXERCICE 2019 (délibération n° 2020/15)**

La SPL L'Or Aménagement a transmis le compte-rendu annuel de la concession d'aménagement établie avec la commune, concernant la ZAC des CONQUES pour l'année 2019.

Ce rapport vise à présenter une description du déroulement de l'opération, tant en termes physiques que financiers, pour lui permettre de suivre, en toute transparence, le déroulement de l'opération et lui permettre de décider le cas échéant des mesures à prendre pour maîtriser l'évolution de l'opération.

### **Bilan de l'année 2019**

L'année 2019 a été principalement consacrée :

- A l'acquisition des parcelles de la tranche 1 (AT 72 et AT 73), et la réalisation de la première phase de diagnostic archéologique sur les parcelles maîtrisées,
- A l'élaboration de différents dossiers réglementaires :
  - o Dossier de réalisation et PEP,
  - o Dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau
  - o Dossier de modification du PLU (enquête publique entre le 02 mai et le 03 juin 2019) ;
  - o Dossier de DUP (phase administrative de la procédure expropriation de la parcelle AT 74, avec une enquête publique ouverte en décembre 2019).
- A l'élaboration des avant-projets pour les maisons clés en main sur le parc pluvial,
- Au lancement de la commercialisation de la tranche 1, et la signature des promesses de vente de 10 lots (lots 3,5,7,8,9,10,11,13,17 et 19),
- A la finalisation de l'AVP, la validation des études opérationnelles (PRO, DCE, la consultation et l'attribution des marchés de travaux pour les lots 1 (Terrassements, voiries, réseaux humides....) et 2 (réseaux secs).
- Au démarrage des travaux en décembre 2019 de la tranche 1 (débroussaillage, terrassement, travaux préparatoires BRL).

### **Perspectives**

Dans les perspectives 2020 et 2021 et à la date à laquelle a été mis au point le présent CRAC, fin avril 2020, des hypothèses de prudence ont été intégrées en termes de rythmes de commercialisation. La tranche 1 devrait cependant être peu impactée car les travaux de viabilisation étaient déjà bien avancés à la date du confinement et les acquéreurs avancés sur le montage de leurs prêts et permis de construire. Cette tranche 1 sera donc livrée fin septembre 2020 (au lieu de mai initialement) suite à la reprise fin avril du chantier de VRD, et la signature des premiers actes authentiques, qui se poursuivront jusqu'au printemps 2021.

La consultation du lot 3 (espaces verts) de la tranche 1 sera lancée à la fin du printemps 2020, pour des travaux de plantations à l'automne 2020.

La procédure de DUP se poursuivra afin de maîtriser la parcelle AT 74, nécessaire au démarrage des travaux de la tranche 2 (extension du bassin de rétention). Les études opérationnelles seront menées pour la tranche 2 en 2021, afin de pouvoir démarrer les travaux début 2022 (en cas de nécessité de fouilles archéologiques).

La commercialisation de la tranche 2 qui représente 43 lots (libres et abordables) et 1 macro-lot de 30 logements locatifs aidés pourrait ainsi débuter fin 2021 avec un délai de commercialisation plus long que la tranche 1, établi sur 2 ans jusqu'en 2023. Ce rythme de commercialisation pourra le cas échéant, être reconsidéré, en fonction des répercussions de la crise sanitaire actuelle sur l'état de la demande en terrains à bâtir et la solvabilité des ménages candidats à l'acquisition.

**VU** la Loi n°2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales,

**VU** l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme,

**VU** la concession d'aménagement relative à l'opération de la ZAC des CONQUES signée en date du 29 août 2016,

VU le compte-rendu financier annuel (CRAC) au 31 décembre 2019,  
**OUI** l'exposé présenté par les représentantes de la SPL L'Or Aménagement,

Et après en avoir délibéré, **Le CONSEIL MUNICIPAL**, à la majorité des présents et représentés (16 voix POUR, 4 voix CONTRE, 2 abstentions),

- **APPROUVE** le compte-rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2019 établi par la SPL L'Or Aménagement ;
- **APPROUVE** le bilan prévisionnel de l'opération tel qu'établi par la SPL L'Or Aménagement au 31 décembre 2019 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**❑ MAINTIEN OU NON DE TROIS ADJOINTS DANS LEURS FONCTIONS SUITE AU RETRAIT DE L'ENSEMBLE DE LEURS DELEGATIONS (délibérations n° 2020/16, 2020/17, et 2020/18)**

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, « lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions d'adjoint ».

**Maintien du 1<sup>er</sup> adjoint dans ses fonctions après retrait de l'ensemble de ses délégations (délibération n° 2020/16)**

Suite au retrait le 15 mai 2020 de l'ensemble des délégations consenties par arrêté du 28 mars 2014 à Monsieur Didier VALETTE, Adjoint au Maire, pour assurer les fonctions et missions relatives aux questions financières et comptables, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de Monsieur Didier VALETTE dans ses fonctions d'adjoint au maire.

VU le Code général des collectivités territoriales ;  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**, à la majorité des présents et représentés, par 13 voix POUR et 09 abstentions (MM. D Valette, Allègre par délégation, Ivorrad, Bernal, Baldo, Bérard, Torrecillas, JL Valette, Leman par délégation), **de NE PAS MAINTENIR** Monsieur Didier VALETTE dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

**Maintien ou non de la 2<sup>ème</sup> adjointe dans ses fonctions après retrait de l'ensemble de ses délégations ; (délibération n° 2020/17) :**

Suite au retrait le 15 mai 2020 de l'ensemble des délégations consenties par arrêté du 28 mars 2014 à Madame Jacqueline ALLEGRE, Adjointe au Maire, pour assurer les fonctions et missions relatives aux questions d'urbanisme, à l'aménagement de l'espace et au développement économique, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de Madame Jacqueline ALLEGRE dans ses fonctions d'adjointe au maire.

VU le Code général des collectivités territoriales ;  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**, à la majorité des présents et représentés, par 13 voix POUR et 09 abstentions (MM. D Valette, Allègre par délégation, Ivorrad, Bernal, Baldo, Bérard, Torrecillas, JL Valette, Leman par délégation), **de NE PAS MAINTENIR** Madame Jacqueline ALLEGRE dans ses fonctions d'adjointe au Maire.

**Maintien ou non du 4<sup>ème</sup> adjoint dans ses fonctions après retrait de l'ensemble de ses délégations . (délibération n° 2020/18)**

Suite au retrait le 15 mai 2020 de l'ensemble des délégations consenties par arrêté du 28 mars 2014 à Monsieur Michel IVORRAD, Adjoint au Maire, pour assurer les fonctions et missions relatives aux questions liées à la sécurité, aux travaux et au personnel, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de Monsieur Michel IVORRAD dans ses fonctions d'adjoint au maire.

VU le Code général des collectivités territoriales ;  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**, à la majorité des présents et représentés, par 13 voix *POUR* et 09 abstentions (MM. D Valette, Allègre par délégation, Ivorrad, Bernal, Baldo, Bérard, Torrecillas, JL Valette, Leman par délégation), de **NE PAS MAINTENIR** Monsieur Michel IVORRAD dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

**□ DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS (délibération n° 2020/19)**

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal.

Considérant les décisions du Conseil municipal de retirer les fonctions d'adjoints à MM Didier VALETTE, Jacqueline ALLEGRE et Michel IVORRAD,

Considérant que ces décisions ont pour effet de rendre vacants trois postes d'adjoint au Maire, il convient de se prononcer sur le nombre d'adjoints.

Monsieur le Maire indique qu'il ne souhaite pas que les postes d'adjoints laissés vacants soient maintenus et propose de fixer le nombre de postes d'adjoints à 2 à compter de ce jour.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**, à la majorité des présents et représentés, par 13 voix *POUR* et 09 abstentions (MM. D Valette, Allègre par délégation, Ivorrad, Bernal, Baldo, Bérard, Torrecillas, JL Valette, Leman par délégation),

- de **SUPPRIMER** les postes d'adjoints laissés vacants,
- de **DETERMINER** l'ordre du tableau des adjoints, sachant que lors d'une suppression de poste d'adjoint acquise, l'ordre du tableau s'en trouve automatiquement affecté ; chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve promu d'un rang au tableau des adjoints.

Le tableau des adjoints au Maire est donc modifié comme suit :

Tableau des adjoints au 28 mars 2014		Tableau des adjoints au 25 mai 2020	
1	Didier VALETTE	1	Nicolas NOGUERA
2	Jacqueline ALLEGRE	2	Monique BOUISSEREN
3	Nicolas NOGUERA		
4	Michel IVORRAD		
5	Monique BOUISSEREN		

- **PRECISE** que le montant des indemnités des élus restant en poste tel que fixé par délibération du 10 avril 2014 reste inchangé.

**Commission FINANCES – Rapport présenté par Christine MARTIN**

En préambule, il est précisé que l'épidémie de COVID 19 se produit dans une période qui correspond à plusieurs étapes budgétaires et fiscales importantes, notamment le vote annuel du budget, la fixation des taux de fiscalité locale et des montants des redevances. L'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales a reporté les votes sur les décisions fiscales et budgétaires. La date limite a été fixée avant le 03 juillet 2020 pour les taux des impôts locaux et au 31 juillet 2020 pour le budget.

La commission des finances s'est réunie le mardi 19 mai dernier à 10 h 00 pour étudier certains points concernant l'exercice budgétaire 2020 : les taux de fiscalité communale, les subventions aux associations, et les tarifs. Etaient présents à cette réunion de travail, Mmes ALLEGRE et MARTIN, MM CARLIER, BERARD, NOGUERA et VALETTE assistés de Mme LESSIEU.

## **▣ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES – Exercice 2020**

En ces temps difficiles, la commune de Lansargues entend, comme elle l'a toujours fait, soutenir l'ensemble de son tissu associatif. Ce soutien se caractérise aussi bien financièrement par le biais de subventions, que par le prêt de locaux ou terrains communaux.

L'octroi de ces subventions est subordonné à une demande formalisée, à l'aide d'un dossier déposé en mairie et son montant est accordé par un vote du Conseil Municipal.

Avant de passer au vote pour l'attribution des subventions aux associations, le Conseil Municipal procède en premier lieu au vote des subventions octroyées à deux associations dont les présidents sont membres du Conseil Municipal.

### **✓ Subvention à l'association du Comité des Fêtes (Délibération 2020/20)**

Le président du Comité des Fêtes, M. Nicolas NOGUERA, quitte la séance pour le vote de la subvention.

Suite à une demande formalisée, il est proposé d'attribuer à l'association Comité des Fêtes une subvention de 22 500 €.

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des présents et représentés, (par 17 voix POUR, 4 voix CONTRE), ACCORDE une subvention communale de 22 500 € à l'association COMITE DES FÊTES au titre de l'année 2020.**

**Il est précisé que le montant de cette subvention pourra être revue en fonction du maintien ou non de la fête locale du mois d'aout 2020 (lié à l'évolution de l'état d'urgence sanitaire).**

M. Nicolas NOGUERA rejoint la séance.

### **✓ Subvention à l'association Société de chasse « La Macreuse » (Délibération 2020/21)**

Le président de cette association, M. René CHALOT, quitte la séance pour le vote de la subvention.

Suite à une demande formalisée, il est proposé d'attribuer à l'association Société de chasse « La Macreuse » une subvention de 800 €.

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des présents et représentés, (par 17 voix POUR, 4 voix CONTRE), ACCORDE une subvention communale de 800 € à l'association Société de chasse « La Macreuse » au titre de l'année 2020.**

M. René CHALOT rejoint la séance.

### **✓ Subventions aux autres associations relevant de la Mairie (Délibération n° 2020/22)**

Suite aux demandes formalisées par ces associations autres associations, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions d'après le tableau ci-dessous (hors Social, subventions attribuées et votées par le CCAS) :

DOMAINES	ASSOCIATIONS (hors CCAS)	MONTANT (€)
MAIRIE	LUTTE CONTRE LE CANCER	150
CULTURE	MUSICA	600
	ATELIER DES ARTISTES LANSARGUOIS	100
	HARMONIE UNION MUSICALE	1 500
	L'ECHO DES CŒURS	450
ENVIRONNEMENT	LE CARPILLON LANSARGUOIS	750
	LES CABANIERES DE LANSARGUES	150
	LES JARDINIERS DU PONT NEUF	150
FETES CEREMONIES	JEUNES LANSARGUOIS	700
	CT FREDERIC DURAND	650

TRADITIONS	CT LOU GARRO	650
	Asso. Des CAVALIERS CAMARGUAIS de LANSARGUES	150
	ECOLE TAURINE LANSARGUOISE	600
	FNACA (+ gerbes et apéritif 19 mars)	180
	<i>Les Prisonniers</i>	Gerbes pour le 8/5 et 11/11
SCOLAIRE	AU BONHEUR DES TOUT-PETITS	200
SPORTS	PETANQUE JOYEUSE	650
	ENTENTE BOULISTE	600
	ESKAL	900
	ESPACE SPORT et K'DANSE à LANSARGUES	
	A.S. DU COLLEGE "PETITE CAMARGUE"	250
	L'ETOILE DU RANDONNEUR	100
	S.O.L. - SPORT OLYMPIQUE LANSARGUOIS	1 000
	JUDO CLUB DE LANSARGUES	800
	CLUB DE TENNIS DE LANSARGUES	650
	HANDBALL OR	2 500

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à la majorité des présents et représentés, (par 18 voix **POUR**, 4 voix **CONTRE**), **ACCORDE** les subventions allouées aux **ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE** pour l'année 2020 suivant le tableau ci-dessus.

Ces subventions seront inscrites au budget 2020 au chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) / compte 6574 (Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes).

Pour information au Conseil Municipal, le tableau récapitulatif des associations relevant du CCAS, avec les montants de subventions qui leur ont été accordés en 2019 (non encore votés en 2020)

DOMAINES	ASSOCIATIONS (sur budget du CCAS)	MONTANT (€)
SOCIAL	DONNEURS DE SANG	200
	FAMILLES RURALES DE LANSARGUES	250
	FNATH	200
	LA FRATERNELLE	160
	LA PAROISSE	100
	LES VIRECONS	450

#### **□ BUDGET 2020 - TAUX D'IMPOSITION DES TAXES COMMUNALES (Délibération n° 2020/23)**

Dans le contexte décrit en préambule, la commission des finances propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020, soit :

- ✓ Taxe d'habitation : 13,04%
- ✓ Foncier bâti : 21,16 %
- ✓ Foncier non bâti : 88,34 %

Pour information, ci-dessous, l'historique des taux des taxes communales depuis 2014.

ANNEES	TAUX DE REVALORISATION	T A X E S C O M M U N A L E S		
		HABITATION TH (%)	FONCIER BATI TFB (%)	FONCIER NON BATI TFNB (%)
2014	-	12,42	20,15	84,13
2015	-	12,42	20,15	84,13
2016	5,0 %	13,04	21,16	88,34

2017	-	13,04	21,16	88,34
2018	-	13,04	21,16	88,34
2019	-	13,04	21,16	88,34
2020	-	13,04	21,16	88,34

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à la majorité des présents et représentés, (par 18 voix POUR, 4 voix CONTRE), **DECIDE DE NE PAS AUGMENTER et DE MAINTENIR LES TAUX des 3 TAXES COMMUNALES DES CONTRIBUTIONS DIRECTES (TH – TFB – TFNB),** comme défini dans le tableau ci-dessus.

**☐ TARIFS COMMUNAUX – 2020 (Délibération n° 2020/24)**

La grille de tarifs communaux concerne :

- les droits de place,
- les locations diverses,
- le scolaire et la bibliothèque,
- les documents administratifs,
- le cimetière,
- la fourrière,
- les taxes de séjour.

Ci-dessous le tableau récapitulatif de ces tarifs communaux, inchangés par rapport à 2019 et proposés au vote, avec prise d'effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020 :

	NATURE	MONTANT
-I- DROITS DE PLACE	<u>MARCHES, TERRASSES et AUTRES EMPLACEMENTS</u>	
	Marché - l'emplacement jusqu'à 10 m <sup>2</sup>	10,00
	Marché - l'emplacement au-delà de 10 m <sup>2</sup>	20,00
	Terrasses (restaurant ou bar) hors fête locale - le m <sup>2</sup>	0,60
	Terrasses (restaurant ou bar) pendant la fête locale - le m <sup>2</sup>	0,72
	Terrasses (pizzeria) pendant la fête locale - forfait journée	70,00
	Manifestations exceptionnelles (fête du printemps, marché de Noël etc...) l'emplacement	15,00
	<u>FORAINS et CIRQUES</u>	
	Caution	300,00
	<u>FORAINS</u>	
	<u>Catégorie A</u> : gros métiers (grand huit, karting, scooter, chenille, avion et similaire)	150,00
	<u>Catégorie B</u> : métiers moyens (manège enfantin, mini-karting, mini-scooter, kiosque et jeux ronds, jeux vidéo)	85,00
	<u>Catégorie C</u> : baraques (tir, confiserie, loterie, bulldozer, jeux d'adresse, pêche aux canards)	50,00
	<u>Catégorie D</u> : entresorts (baraque de lutte et de danse, musée, mur de la mort, boîte à rire, train fantôme, palais des glaces et similaire)	280,00
	<u>CIRQUES</u>	
	Toutes catégories	50,00
Dépôt de garantie	250,00	
-II- LOCATIONS	<u>CABANES</u> (sur le domaine communal)	50,00
	<u>SALLE POLYVALENTE SIMONE SIGNORET</u>	
	<u>Conditions réservées aux Lansarquois</u>	
	- Caution	500,00
	- La prestation	300,00

	- Le nettoyage	150,00
	<u>Conditions réservées aux Associations locales</u>	
	- Associations Locales (avec obligation de nettoyage par l'association) - Dans le cadre de soirées payantes, facturation du nettoyage	GRATUIT 150,00
	- Loto (avec obligation de nettoyage par l'association)	GRATUIT
	<u>Conditions pour les non-résidents à Lansargues</u>	
	- Caution	1 300,00
	- La prestation	1 300,00
	- Le nettoyage	150,00
	<u>ARENES</u>	
	- Associations Locales	GRATUIT
	- Caution	500,00
	- La prestation	500,00
	- Le nettoyage	150,00
	<u>LOCATION DE MATERIELS</u>	
	- Caution	100,00
	- La table	5,00
	- Le lot de 10 chaises	6,00
-III- SCOLAIRE & BIBLIOTHEQUE	<u>ECOLES</u>	
	GARDERIE SCOLAIRE MATERNELLE / PRIMAIRE (tarif à l'heure) Le carnet de 10 tickets	13,00
	<u>BIBLIOTHEQUE</u>	
	Gratuité pour les jeunes jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire et pour les demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif)	GRATUIT
	Abonnement imprimés	15,00 (ind) 20,00 (cpl)
	Abonnements imprimés + multimédia	20,00 (ind) 25,00 (cpl)
	Forfait vacances	10,00
	CERCLE DE LECTURE ET AUTRES ANIMATIONS (Obligation d'abonnement à la bibliothèque pour participer aux différents cercles de lectures et autres animations)	
-IV- DOCUMENTS ADMINIS-TRATIFS	Fourniture d'une liste électorale sur papier (le cent)	3,15
	Fourniture d'une liste électorale sur support informatique (le cent)	0,50
	Documents administratifs (autres doc. support informatique CD-Rom)	2,75
	Extrait de matrice cadastrale	2,00
	Frais de photocopies (l'unité en format A4)	0,20
	Frais de photocopies (l'unité en format A3)	0,40
-V- CIMETIERE	<u>CONCESSIONS - COLUMBARIUM</u>	
	CONCESSIONS - Prix au m <sup>2</sup> (base : 5 m <sup>2</sup> en caveau / 2 m <sup>2</sup> en terre (50 ans)	100,00
	COLUMBARIUM - emplacement de 3 urnes (50 ans)	1 100,00
-VI- FOURRIERE	<u>VEHICULES</u>	
	Amende pour enlèvement d'un véhicule (forfait)	180,00
	<u>ANIMAUX EN DIVAGATION</u>	
	Amende pour déjections canines	35,00
	Amende pour le 1er enlèvement	160,00
	Amende pour le 2ème enlèvement	240,00
Amende pour le 3ème enlèvement	320,00	
MESURE S FISCALE	<u>TAXES DE SEJOUR</u>	
	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles	0,22



Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3 étoiles	0,60
Hôtels de tourisme classés sans étoile et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,82
Hébergements en attente de classement ou sans classement	5,5% du coût par personnes et par nuitée (plafonné au tarif applicable aux 4 étoiles)
Hôtels de tourisme, résidence de tourisme, meublés de tourisme classés 1 étoile et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,82
Hôtels de tourisme, résidence de tourisme, meublés de tourisme classés 2 étoiles et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,99
Hôtels de tourisme, résidence de tourisme, meublés de tourisme classés 3 étoiles et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	1,65
Hôtels de tourisme, résidence de tourisme, meublés de tourisme classés 4 étoiles et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	2,53

**Le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des présents et représentés, (par 18 voix POUR, 4 voix CONTRE), FIXE les tarifs communaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020 d'après la grille présentée ci-dessus.**

### Commission URBANISME – Rapport présenté par Marion FESQUET

#### PERMIS DE CONSTRUIRE / DECLARATIONS PREALABLES

Depuis la dernière réunion du conseil municipal, 20 dossiers ont été traités à savoir :

#### 7 demandes de déclarations préalables

- FON Sandrine : 388 B rue de la Libération, restauration d'un bâtiment existant
- SCI RODRILIE : 268 rue René Guiraud, changements d'ouvertures façade sud garage et modifications toiture du même garage
- RUIZ Sylvie : 25 avenue René Guiraud, pose d'un vélux
- PERETO Jacques : 5 rue du Pic Saint Loup, construction d'un mur de clôture
- CALTAGIRONE Laurence : 7 Lot. Le Coquillon, création d'une terrasse semi-couverte
- PANNETIER Florian : 73 rue Haute, ravalement de façade
- WEISHAAR Christiane : 13 avenue Marius Ales, pose d'un bloc clim

#### 7 demandes de permis de construire

- LECARDONNEL Gildas et CORTES Marie-Pierre : ZAC des Conques lot 10, construction maison individuelle
- BOUET Philippe : 6 chemin de Tartuguières, construction d'un manège
- BONNIER Jacques et PEDEL Francine : ZAC des Conques lot 8, construction maison individuelle
- DUFOUR Aurélien et FOLLANA Sindy : ZAC des Conques lot 13, construction maison individuelle
- SCI LA PANACEE : 370 avenue Marius Ales, création d'un bâtiment tertiaire type pharmacie, espace de bureaux et création d'un studio
- GRABA Fares et Siham : ZAC des Conques lot 3, construction d'une maison individuelle
- COMMEAU Damien et Coralie ZAC des Conques lot 14, construction maison individuelle avec piscine

#### 5 demandes de permis de construire modificatif

- RAYMOND Janine : 56 rue de la République, démolition partielle du hangar et installation chéneau façade est
- SCI AMY : 16 rue Paul Vessière, rehaussement clôtures, déplacement portillon, stationnement à l'intérieur du terrain
- ROSA José : 165 rue des Savonniers, création d'une piscine
- VALETTE Sylvie : 5 avenue des Merlots, création de 4 vélux d'accès toiture
- FORNEY Julien : 8 rue des jardins de Constance, annulation de la création d'un appartement

## **1 demande de transfert de permis**

- RAYMOND Janine au profit de FORNEY Julien

### **Commission Information – Communication – Culture – Rapport présenté par Michel GAUDON**

#### **☐ COVID 19 - POINT SUR LA GESTION DE LA CRISE ET LA REPRISE DES ACTIVITES**

La commune a mis en place depuis le début du confinement, en relation avec l'agglomération du Pays de l'Or, une série de mesures pour accompagner l'action de l'état dans la lutte contre la propagation du virus :

- Les élus du CCAS ont pris contact par téléphone avec les personnes âgées du village ainsi qu'avec les personnes fragiles et vulnérables pour identifier leurs difficultés et besoins éventuels. 280 personnes ont ainsi été contactées.
- A la demande par téléphone, les élus du CCAS ont procédé à la livraison de courses de première nécessité pour une quinzaine de personnes du village. La distribution des paniers de la banque alimentaire a été maintenue pendant la période de confinement.
- Le personnel des services techniques de la commune a travaillé pour garantir la propreté du village et la désinfection des rues et places.
- Une aire de stockage des déchets verts a été ouverte depuis le 14 avril sur le site de Tartuguières tous les jours de 8h45 à 11h45, avec un accueil respectueux des consignes sanitaires de distanciation. Cette facilité restera en place jusqu'au 2 juin.
- Pendant la période de confinement, une permanence téléphonique, mise en place à la mairie du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, a été assurée par les élus et le personnel administratif pour répondre aux demandes urgentes des Lansarguais. Depuis le 11 mai, la mairie est ouverte aux horaires habituels.
- Nos Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) qui sont joignables au 07.62.32.67.47 du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h, effectuent leur mission de surveillance dans un esprit de dialogue avec les administrés.
- Les marchés de plein-air ont été maintenus les mardis et jeudis matin.
- 3 masques aux normes AFNOR, lavables et réutilisables seront, à terme, offerts par la municipalité à chaque habitant de Lansargues :
  - 3.500 masques, commandés par l'Agglomération du Pays de l'Or (commande groupée) et financés par la commune ont été distribués gratuitement par la municipalité les 8, 9 et 10 mai pour que chaque lansarguais soit équipé pour le déconfinement du 11 mai
  - 7.000 masques financés par la région et le département seront distribués ultérieurement
- La reprise de l'activité scolaire pour les écoles élémentaire et maternelle a pu avoir lieu en mode restreint le 14 mai après consultation des parents d'élèves et mise en place du protocole sanitaire défini par le gouvernement. Pour le collège, la rentrée a eu lieu le 18 mai avec un emploi du temps modifié.
- La bibliothèque municipale, qui a été fermée pendant la période de confinement reprend progressivement ses activités dans un mode différent. En effet, un service de 'drive' est en cours de mise en place pour permettre aux usagers de réserver les livres en ligne, ou par téléphone, et ensuite venir chercher les réservations sur des créneaux définis. Les détails du mode opératoire sont disponibles sur le site internet de la commune ([www.lansargues.fr](http://www.lansargues.fr)), ainsi que sur la page Facebook de la bibliothèque. D'ores et déjà, le retour des livres est possible par dépôt dans la boîte aux lettres de la bibliothèque.

Toutes les informations concernant la gestion de cette crise sanitaire sont mises à jour régulièrement sur le site internet de la commune à la rubrique « Le cadre de vie / Prévention/sécurité / INFORMATIONS CORONAVIRUS/Actualité régulière ».

#### **☐ REMERCIEMENTS REÇUS EN MAIRIE DE LANSARGUES ENTRE LE 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2020 ET LE 25 MAI 2020**

##### **Remerciements pour le soutien apporté et les messages de sympathie de la municipalité lors de décès :**

Mme Camille VALES et sa famille :  
Décès de M. René VALES

M. & Mme Maurice CLAUZEL et leur famille, Mme Bernadette REBOUL, M. André JANTET et leur famille :

Décès de Mme Jacqueline REBOUL

M. & Mme Stephan & Patricia RIGAL et leurs enfants :  
Décès de Mme Maryse ROSTANT

Familles ALMUDEVER, CURAN, FESQUET et ROUVIERE :  
Décès de M. Roger CURAN

#### **Remerciements divers :**

M. Jean-Paul CHAUCHON :

Remercie M. le Maire pour avoir fait nettoyer le chemin au bord du Berbian par BRL, chemin obstrué par un manque de civisme de certaines personnes

M. Vincent MONGNE :

Remercie M. le Maire pour son intervention auprès des services de la préfecture pour le maintien des marchés sur la place les mardis et jeudis

M. Alain GYPTEAU, des écuries de Lansargues :

Remercie la municipalité, la population Lansarquoise, les commerçants et artisans, ainsi que tous ceux qui se sont associés à l'élan de solidarité pour venir en aide aux écuries de Lansargues

Mme Chantal CAPMAS, Présidente de l'association des Donneurs de Sang Bénévoles de Lansargues :

Remercie la municipalité pour la mise à disposition de l'espace Simone Signoret et la publicité mise en place par la mairie pour la réussite de cette collecte du 12 mai, à laquelle 57 personnes ont participé

### **Commission Scolaire – Petite Enfance – Rapport présenté par Magali LAVERGNE**

#### **☐ INFORMATIONS SUR LA REOUVERTURE PROGRESSIVE DES ECOLES ET DU COLLEGE**

Suite à l'annonce du gouvernement de la réouverture des établissements scolaires, nous avons dû organiser ou non l'ouverture de nos écoles maternelle et primaire, le collège étant géré par le Département.

Nous avons dans un premier temps souhaité connaître l'avis des parents de notre commune. C'est pourquoi par le biais des parents d'élèves, le 25 avril, un sondage a été effectué. Dont voici le résultat :

- Pour l'ouverture de l'école maternelle, 14 parents ont répondu dont 6 non ; 3 oui et 5 autre.
- Pour l'ouverture de l'école élémentaire, 172 parents ont répondu dont 54 non ; 74 oui et 44 autre.

En concertation avec les directrices et l'inspectrice de l'accadémie, nous avons donc décidé d'ouvrir les 2 écoles.

Nous avons remis au personnel communal, gants, masques et visières afin de pouvoir accueillir les enfants en toute sécurité.

Il a été mis en place tous les moyens de désinfection et d'entretien selon le « protocole sanitaire » établi par le gouvernement le 30 avril.

Dès le mercredi 6 mai, le nettoyage des classes a été effectué ainsi que la désinfection des cours de récréation.

Des marquages au sol à l'extérieur des 2 écoles, ont été mis en place afin de respecter la distanciation entre parents ainsi que dans les cours de récréation des 2 écoles, devant les classes pour matérialiser la file des enfants avant de rentrée en classe.

Les 2 écoles ont ouvert, le 14 mai, pour tous les enfants sur la base du volontariat, avec priorité aux enfants dont les parents ont des professions dites « prioritaires » ;

Les directrices et enseignants ont organisé les écoles de façon suivante :

- l'école maternelle : groupe de 6 élèves sur 3 classes,
- l'école élémentaire : groupe de 15 élèves sur 5 classes.

Dans les 2 écoles, les groupes changent tous les 2 jours.

Les enseignants continuent d'envoyer les cours pour les enfants qui restent à la maison.

Notre animateur sportif, Rémi, s'est adapté aux normes sanitaires, et propose ses cours en maternelle et en élémentaire.

Les sanitaires des 2 écoles sont désinfectés toutes les 2 heures.

Les classes des 2 écoles sont désinfectées entre 12h00 et 14h00 et le soir comme d'habitude.

La garderie est maintenue, avec une prise de température systématique de chaque enfant :

- en maternelle, le matin de 07h00 à 09h00 et le soir de 17h00 à 19h00
- en élémentaire, le matin de 7h00 à 9h00 et le soir de 18h00 à 19h00 et l'étude surveillée de 17h00 à 18h00.

Ainsi que la cantine, qui est assurée par le Pays de l'Or Agglomération, par des repas froids servis dans les restaurants scolaires.

Pour le collège :

Suite à la réunion du 14 mai, nous avons été informés des mesures prises par le collège.

La rentrée des élèves a eu lieu le 18 mai, avec un emploi du temps modifié.

Pour les classes de 6ème, soit 92 élèves, la rentrée est à 8h30, avec ouverture à 8h10 afin d'échelonner l'arrivée des élèves, la fin des cours est à 15h30.

Pour les classes de 5ème, soit 64 élèves, la rentrée est à 9h30, avec ouverture à 9h10 afin d'échelonner l'arrivée des élèves, fin des cours est à 16h30.

Pour les classes de 4ème et de 3ème, à ce jour, Mme Le proviseur n'a pas d'information, le gouvernement doit se prononcer fin mai ou début juin.

Le matin, lors de l'arrivée des élèves, un masque lavable, leur est donné, puis est récupéré à 12h00 et lavé par le collège.

L'après-midi, des masques jetables sont remis à chaque élève et jetés en sortant de l'établissement.

Il n'y a pas de cours le mercredi.

La restauration scolaire est assurée par des repas froids.

Mme le proviseur a demandé à la mairie le prêt de "toulousaines" pour filtrer le passage des élèves.

Nous souhaitons remercier le personnel communal qui a su s'adapter à toutes les nouvelles normes sanitaires et plus particulièrement les ATSEM, le personnel de garderie et d'entretien pour leur professionnalisme et leur implication.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h16**

Nom et Prénom	Signature	Nom et Prénom	Signature
Michel CARLIER		Françoise COURNILS	Absente excusée et représentée
Didier VALETTE		Claudine PRADE	
Jacqueline ALLEGRE	Absente excusée et représentée	Christine MARTIN	
Nicolas NOGUERA		Magali LAVERGNE	
Michel IVORRAD		Muriel BALDO	
Monique BOUISSEREN		Marion FESQUET	
Alain LABORIEUX	Absent excusé et représenté	Hervé BERARD	
Sylvia BERNAL		Josette TORRECILLAS	
Michel LAZERGES	Absent non représenté	Jean-Louis VALETTE	
Michel GAUDON		Chantal LEMAN	Absente excusée et représentée
René CHALOT		Noelle ZURCHER	
Didier GALTIER			